



PROVIDENCE INFOS

Liaison Parents-Ecole
2011-2012 N°2
Octobre 2011

Chers Parents,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez faite en inscrivant votre enfant à la Providence. Les équipes éducatives mettront tout en œuvre pour rencontrer le projet éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur, projet fortement inspiré par celui de la Congrégation des Sœurs de la Providence de Peltre (Metz), congrégation dont dépend l'Institut et qui le fait vivre.

Dans ce second Providence Infos de l'année, vous trouverez :

- Le calendrier du 1^{er} trimestre
- l'organisation générale
- la réunion des parents du 27 octobre
- un écho des rencontres entre les directions et les élèves de chaque niveau
- une information sur les frais scolaires
- les rattrapages et remédiations
- le centre P.M.S.
- une lettre du CPMS pour les parents et les élèves de 6^{ème} Humanités

Dans l'attente de vous rencontrer le jeudi 27 octobre à l'Institut et lors des diverses occasions qui vous seront proposées au cours de cette année scolaire, nous vous assurons, chers Parents, de tout notre dévouement.

L. Vanvilthoven
Directeur du DOA

J. Calomne
Directeur des 2^e & 3^e degrés

P. Cabeke,
Directeur-Adjoint 2^e & 3^e degrés

1. Rencontre des parents à la Toussaint

Les parents de 1^{ère} à la 7^{ème} sont invités à rencontrer le titulaire de leur enfant sur rendez-vous **le jeudi 27 octobre** entre 18h et 21h. Les bulletins de la 1^{ère} période vous seront remis ce jour-là. Vous pourrez aussi, en fonction des résultats, rencontrer les professeurs de branche

2. Conseils de classe

Le mois d'octobre est l'occasion d'organiser les premiers conseils de classe. Afin de pouvoir les organiser, nous sommes amenés à en programmer certains à partir de 15h30. Si un professeur de votre enfant est concerné par un de ces conseils, il le fera inscrire dans le journal de classe des élèves. Si vous avez signé cette communication, l'élève pourra quitter l'Institut à l'heure du conseil.

3. L'organisation générale

A la rentrée, les élèves ont été accueillis par leurs titulaires. Ceux-ci vous ont également reçus le lundi 12 septembre. Ils ont un rôle important dans la coordination de l'équipe pédagogique et dans l'accompagnement des élèves et de leur groupe-classe. C'est aussi le titulaire qui sera votre interlocuteur privilégié dans le suivi pédagogique de votre enfant notamment lors des rencontres parents-professeurs.

A côté du titulaire, l'élève peut compter sur l'accompagnement particulier d'un éducateur de niveau :

Humanités			Professionnel		
Educatrice principale : M ^{me} F. Rochez					
Coordinatrice : M ^{me} F. Rochez		010/23.31.24	Coordinatrice : M ^{me} N. Renouprez		010/23.31.32
1C/1S 2C/2S	M ^{me} L. Lassine M. S. Talbot	010/23.31.26 ou 010/23.31.24	1D 1SD 2D 3P	M ^{me} J. Lhoir	010/23.31.30
3-4 G,TT 3TQ 4TQ	M ^{me} P. Gilson M ^{me} L. Lassine M. S. Talbot	010/23.31.49 010/23.31.26 ou 010/23.31.24			
5-6 G,TT, TQ	M ^{me} F. Redaelli	010/23.31.49 ou 010/23.31.24	4-5- 6 7 P	M ^{me} N. Renouprez	010/23.31.32

En cas de nécessité, vous pouvez rencontrer sur rendez-vous pris au secrétariat (010.23.31.25) le membre de l'équipe de Direction qui assure plus particulièrement le suivi du niveau de votre enfant :

1C/2C/1S/2S/1D/2D/1SD : Monsieur Vanvilthoven
3/4 GT-TT-TQ-P : Monsieur Cabeke
5/6 GT-TT-TQ-P + 7 P: Monsieur Calomne

4. Rencontre des Directions avec les élèves de chaque niveau

Dès la première semaine, les Directions ont rencontré les élèves par niveau, d'abord pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux élèves, mais aussi pour rappeler quelques attentions qui facilitent la vie en commun et qui permettent davantage de clarté puisque chacun a entendu la même chose au même moment. Pour un certain nombre de ces points, nous attendons votre soutien et nous vous les rappelons donc ci-dessous :

1) Les absences :

En cas d'absence de votre enfant, nous vous invitons à avertir l'école avant 8h30 (en humanités : 010/23.31.24 – en professionnel : 010/23.31.32). Ensuite, dès son retour (et au plus tard le 4^e jour dans le cas d'une absence de plus de trois jours), le justificatif doit avoir été remis à l'éducateur responsable (ou envoyé par la poste).

En cas d'absence de moins de 3 jours, utilisez les feuillets dans le journal de classe (autant de feuillets que de **demi-jours** d'absence).

En cas d'absence de trois jours ou plus, un certificat médical est obligatoire ; il en sera de même à partir du 13^e demi-jour d'absence (= dès qu'il n'y a plus de feuillets dans le journal de classe) qui aurait été justifié par un mot des parents. Votre attention est aussi attirée sur le fait qu'une absence ou un retard de plus d'une heure de cours seront assimilés à une demi-journée d'absence et devront donc être justifiés comme tels.

2) Les GSM :

Leur utilisation est interdite dans l'enceinte de l'Institut. En cas d'utilisation (même en cas d'appel externe), l'appareil sera confisqué (carte SIM incluse).

L'utilisation de lecteur MP3, appareil photo, jeux électroniques ou autres est également interdite.

Ces objets seront confisqués complets en cas d'utilisation dans l'enceinte de l'Institut. Pour une première infraction, ils seront remis à l'élève le 2^{ème} ou le 4^{ème} vendredi du mois à la fin des cours avec une semaine minimum de confiscation. Les objets confisqués seront récupérés à la procure ou au bureau des éducateurs. En cas de récidive, ils ne seront remis aux parents qu'après une période d'un mois. Comme pour tous les autres objets de valeur, l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Si vous devez faire un message urgent à votre enfant vous pouvez toujours appeler l'école (010/23.31.24 en humanités et 010/23.31.32 en professionnel) qui le lui fera parvenir. De même, l'élève peut recourir à un appareil téléphonique au bureau des éducateurs ou à la procure en cas de besoin impératif.

3) La tenue :

Nous insistons très fort sur le fait que l'on vient à l'école dans une tenue « classique » : on ne vient donc pas avec une tenue de jogging ou de vacances. Ceci permet également de rappeler que l'on ne vient pas à l'école avec un couvre-chef, une coiffure excentrique, un piercing ou des tatouages,... (liste non exhaustive).

4) Les conditions de travail :

Une scolarité positive et fructueuse implique un temps de travail suffisant à domicile pour effectuer les devoirs et préparations, compléter les journaliers, étudier les matières. Nous vous demandons donc de permettre à votre enfant de disposer d'un endroit calme et silencieux afin

d'effectuer ces travaux à la maison. En fonction de l'âge de votre enfant, il sera aussi souhaitable que vous gardiez un œil sur le travail effectué. Il n'est pas inutile de rappeler également la nécessité d'une bonne hygiène de vie : temps de détente, temps de sommeil, repas équilibrés (et particulièrement le petit déjeuner que beaucoup d'élèves escamotent ... avant d'aboutir à l'infirmerie !).

Le journal de classe et les répertoires sont des outils de communication: il est important que vous les signiez régulièrement et en tout cas au moins une fois par semaine.

5. Emploi des réseaux sociaux et droit à l'image

Il est rappelé que la Loi interdit, par l'intermédiaire d'un écrit, d'un site internet quelconque ou tout autre moyen de communication (blog, GSM, réseaux sociaux) de porter atteinte de quelque manière que ce soit à la réputation, à la vie privée et à l'image d'un tiers, entre autres, au moyen d'images ou de propos dénigrants, diffamatoires, injurieux...

Toute atteinte dont serait victime soit l'école, soit un des membres de la communauté scolaire sera susceptible d'une sanction disciplinaire, sans préjudice d'autres recours éventuels.

6. Participation des Parents

Outre ce qui a été dit plus haut sous le point "conditions de travail", nous rappelons l'importance des rencontres des parents : c'est le moment où des éclairages sur le vécu de l'élève – à la maison et/ou à l'école – peuvent être partagés entre titulaires, professeurs, parents, élèves. Nous mettons tout en œuvre au niveau de l'école pour que ces rencontres aient lieu, et dans de bonnes conditions. Les professeurs y consacrent plusieurs soirées par an : nous attendons que les parents y participent régulièrement et concrétisent par là leur partenariat dans l'éducation de l'élève.

7. Information sur les frais scolaires

Dans le courant du mois d'octobre, vous recevrez une première facture. Celle-ci reprendra tous les frais fixes couvrant toute l'année scolaire et notamment :

Frais de photocopies : le forfait est établi en partageant le nombre total de copies effectués l'an passé pour les élèves divisé par le nombre de

ceux-ci et multiplié par le coût à la copie. Ce forfait pour toute l'année sera de 63 €.

Journées sportives : pour toutes les classes : prix de 15 à 20 € selon le lieu et l'activité.

Centre de documentation : 5 € couvrant l'utilisation des ouvrages de référence, l'emprunt de romans, ...

Natation : 60 € pour l'année pour les élèves du 1^{er} degré comprenant les droits d'accès à la piscine et les frais de car vers Louvain-la-Neuve ou Rixensart.

Fournitures : facturation régulière en fonction des fournitures successives (ceci est surtout le cas en professionnel)

Plus tard dans l'année, les factures reprendront entre autres :

Excursions pédagogiques/activités extérieures comme les journées sportives, par exemple.

Théâtre : pour les élèves du cycle supérieur selon les pièces, les lieux, les déplacements.

Retraites en 6^e et 7^e : un prix forfaitaire compris entre 80 € et 100 €

Il est important de signaler plusieurs choses :

Les prix – entre autres pour les spectacles, les retraites, les visites – sont calculés au plus juste de manière à ne pas grever les coûts pour les parents. Cela signifie qu'ils sont assimilés à des abonnements et que l'absence de l'élève à une des activités ne dispense pas du paiement. En clair, si par exemple un élève devait ne pas aller voir une des pièces de théâtre du programme, le coût y afférant resterait dû. Au vu de l'expérience des années antérieures, procéder différemment reviendrait à augmenter considérablement les prix pour les élèves ponctuels. Ce qui est vrai pour les spectacles l'est aussi pour toutes les activités (visites, retraites,...) obligatoires.

Les factures sont payables au comptant. En cas de difficulté, les parents sont invités à prendre contact au plus vite avec l'Institut afin de prévoir par exemple un étalement des paiements dans le temps. Ceci est l'occasion aussi de rappeler que des bourses d'étude existent et qu'elles permettent de faire face aux frais d'abonnements et de scolarité. Vous pouvez vous procurer une demande de bourse au secrétariat jusqu'au **23 octobre** au plus tard.

Il est impossible pour l'école de supporter des factures impayées : les subventions que nous recevons sont destinées aux frais de fonctionnement de l'école - matériel pédagogique, électricité, chauffage, personnel d'entretien,... - et rien que le prix actuel du gasoil de chauffage pose problème à tous les pouvoirs organisateurs.

8. Les rattrapages et les remédiations en Humanités

A. Les rattrapages (au 2^{ème} et 3^{ème} degrés)

L'Institut organise pour les élèves éprouvant des difficultés ponctuelles des rattrapages (suite à une absence, une incompréhension ciblée d'un point de matière...).

En 3^{ème} année général et technique de transition et technique de qualification, le rattrapage est organisé en Langues Modernes, Mathématique, Français ainsi qu'en Méthode de travail. L'élève s'y inscrit au moyen des feuilles affichées aux valves situées dans les couloirs, au plus tard la veille.

En 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème}, les rattrapages concernent les Mathématiques, le Néerlandais et l'Anglais. Il s'agit d'un système de permanence mais l'élève a l'obligation de se présenter à l'heure de début du rattrapage.

	Jour	Heure	Disciplines	Professeurs	Local
3GT et 3TT	Lundi	15h25 - 16h15	Mathématique	Mme Delporte	3G2
	Mardi	15h25 - 16h15	Mathématique	M. Thomas	3G2
	Vendredi	15h25 - 16h15	Français	Mme Van Belle	3G1
(5) - 6	Lundi	14h35 - 15h25	Mathématique	M. Huens	5B
4 - 5 - (6)	Lundi	14h35 - 15h25	Mathématique	Mme Renard	4G1
4 - (5) - (6)	Lundi	16h15 sur R.V.	Mathématique	Mme Renard	4G1
5 - 6	Mardi	14h35 - 15h25	Mathématique	M. Huens	5A
4 - 5 - 6	Jeudi	14h35 - 15h25	Néerlandais Anglais	Mme Bonhomme	4G5
4 - 5 - 6	Jeudi	16h15 sur R.V.	Néerlandais Anglais	Mme Bonhomme	4G5

B. Les remédiations

Elles s'adressent à des élèves ayant des difficultés plus importantes et nécessitant une aide à moyen ou long terme.

En 1^{ère} et 2^{ème} années, l'élève y est inscrit pour une durée plus longue suite aux conseils de classe précédant le bulletin. Les parents sont avertis de l'inscription à la remédiation et de la durée de celle-ci. En ce début d'année, les élèves de 2^{ème} ayant obtenu un résultat insuffisant y sont inscrits d'office.

En 3^{ème} année, et suite aux résultats des travaux de vacances, des remédiations sont organisées.

En 4^{ème} et 5^{ème}, les élèves s'engagent par le biais d'un contrat à suivre des modules d'un trimestre complet soit en Néerlandais, soit en Mathématique. Une fois inscrit, la présence y est obligatoire. Une aide en Français est également proposée pour les élèves de 4^{ème}.

	Jour	Heure	Disciplines	Professeurs	Local
1 ^{ère} année	Lundi	15h25 - 16h15	Méthode	Mme Delahaye	1C2
	Mardi	15h25 - 16h15	Néerlandais	Mme Lefèvre	1C4
	Mardi	15h25 - 16h15	Français	Mme Thielemans	1C8
	Mardi	15h25 - 16h15	Français	Mme Bouazza	1C3
	Mercredi	12h05 - 12h55	Mathématique	Mme Delporte	1C2
	Mercredi	12h05 - 12h55	Mathématique	Mme Feraille	1C1
	Jeudi	15h25 - 16h15	Anglais	Mme Hansenne	1C2
2 ^{ème} année	Mardi	15h25 - 16h15	Néerlandais	Mme Belle	2C6
	Mercredi	12h05 - 12h55	Mathématique	M. Thomas	2C4

	Mercredi	12h05 - 12h55	Français	Mme Gilmant	2C2
	Mercredi	12h05 - 12h55	Méthode	Mme Staes	2C3
	Jeudi	15h25 - 16h15	Anglais	Mme Hansenne	1C2
3 ^{ème} année	Lundi	15h25 - 16h15	Langues Modernes	Mme Belle	3G1
	Lundi	15h25 - 16h15	Français	Mme Van Belle	3G3
	Mardi	15h25 - 16h15	Mathématique	Mme Jonkers	3G1
3TQ et 4TQ	Vendredi	15h25 - 16h15	Méthode	Mme Goyens	3TQ1
	Vendredi	15h25 - 16h15	Mathématique	M. Groignet	4TQ1
4 ^{ème} année	Mardi	15h25 - 16h15	Néerlandais	Mme Jacquemin	4G4
	Mardi	15h25 - 16h15	Mathématique (gr A)	Mme Van Wiele	4G3
	Vendredi	15h25 - 16h15	Mathématique (gr B)	Mme Naveau	4G3
	Vendredi	15h25 - 16h15	Français	Mme Brasseur	4G2

8. Centre P.M.S.

Vous trouverez en annexe un feuillet présentant les missions du centre, les différents interlocuteurs et leur horaire de permanence au sein de l'Institut.

9. Demande de documents

Afin de permettre un travail des secrétariats dans le calme, nous demandons que les élèves ne s'y rendent pas : pour toute demande de document – certificat de fréquentation, bourse d'études,... - l'élève dépose sa demande soit à la Procure pour les Humanités soit au bureau des éducateurs pour les Professionnelles et l'y récupère le lendemain.

Classe :

N° d'ordre :

TALON-REPONSE A REMETTRE AU TITULAIRE
POUR LE 14 octobre 2011

Les soussignés ont pris connaissance du Providence Infos n°2 d'Octobre 2011.

L'élève,

Les Parents,

NOM :

Date :

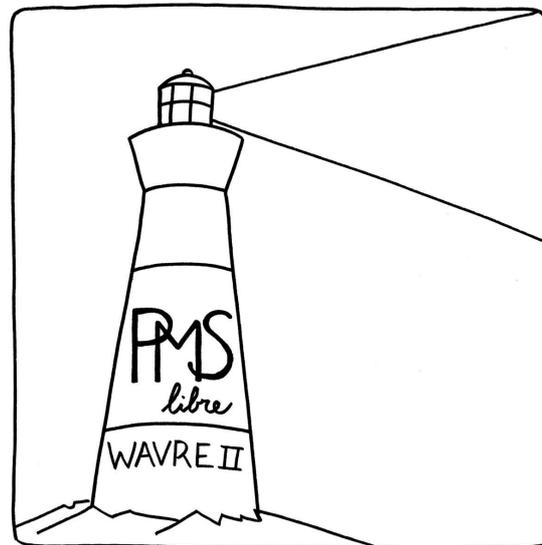
Signatures :

..... ..

Le Centre Psycho-Médico-Social,

Un service

- ✓ d'accueil
- ✓ d'écoute
- ✓ de prévention
- ✓ d'information
- ✓ d'aide aux choix
- ✓ d'accompagnement dans la réflexion et la maturation d'un projet



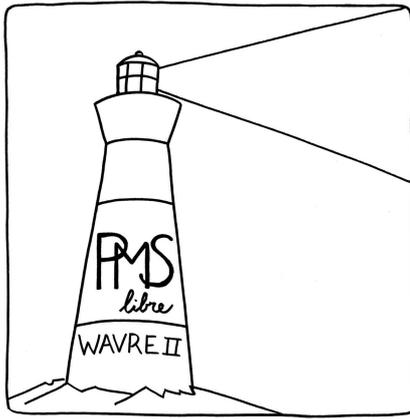
Nous sommes à votre disposition dans le local PMS à l'école aux moments indiqués ci-dessous, ou au Centre PMS à d'autres moments sur rendez-vous.

Pour les élèves de l'enseignement de transition général ou technique et de qualification		
Maya Schuiten maya.schuiten@centrepms.be	<i>Infirmière</i>	sur rendez-vous
Anne Scheuren anne.scheuren@centrepms.be	<i>Assistante Sociale</i>	JEUDI de 8h30 à 12h55
Florence Henin florence.henin@centrepms.be	<i>Psychologue</i>	LUNDI de 8h30 à 12h55 MARDI de 12h55 à 15h25

Pour les élèves de l'enseignement professionnel		
Maya Schuiten maya.schuiten@centrepms.be	<i>Infirmière</i>	sur rendez-vous
Patricia Moutury patricia.moutury@centrepms.be	<i>Assistante Sociale</i>	MERCREDI de 9h à 12h30
Gaëlle Van de Moortele gaelle.vandemoortele@centrepms.be	<i>Psychologue</i>	MARDI de 12h55 à 15h25

Si vous souhaitez en savoir plus, visitez notre site : www.pms-wavre2.be

Centre PMS libre de Wavre 2 - rue Théophile Piat, 22 - 1300 WAVRE Tél. : 010/ 24 10 09



Le Centre PMS en quelques mots ...

Le centre PMS libre de Wavre 2 travaille en collaboration avec l'Institut de la Providence, en maternelle, en primaire et en secondaire.

L'équipe d'un centre Psycho-Médico-Social est composée de psychologues, d'infirmières et d'assistants sociaux, tous soumis au secret professionnel.

Les missions des Centres PMS ont été redéfinies par un décret le 14/07/2006.

L'action P.M.S. consiste à écouter, chercher à comprendre et mobiliser les ressources de l'enfant ou du jeune, ainsi que celles de son entourage (parents et enseignants). Nous accompagnons les enfants et les jeunes dans leur parcours scolaire par des réalisations adaptées à chaque âge et aux différentes situations.

Dans notre travail avec les enfants, les jeunes, leurs parents et leurs enseignants, nous proposons :

- Une écoute attentive pour prévenir l'apparition de difficultés (scolaires, personnelles, relationnelles) et si ces difficultés surviennent - pour rechercher des solutions en vue d'une évolution positive de la situation
- Une aide dans le choix d'une orientation (scolaire et professionnelle) et dans l'élaboration d'un projet personnel
- Une action continue en vue de favoriser le développement de l'enfant ou du jeune

Comme les écoles, les centres P.M.S. libres sont subventionnés par la Communauté Française. Nos prestations sont donc gratuites.

Nous sommes des partenaires permanents et privilégiés des écoles mais nous sommes indépendants de celles-ci, tout comme le sont nos avis, par ailleurs consultatifs.

Tout élève peut bénéficier des interventions de notre centre PMS, à l'école ou au Centre, en réponse et dans le respect des demandes qui nous sont adressées. La législation prévoit toutefois que vous puissiez refuser à priori la guidance individuelle de votre enfant par le Centre PMS. Si tel était votre souhait, vous devez prendre contact avec le directeur du Centre, Monsieur Tanguy Le Grelle, qui vous fera parvenir un formulaire à compléter.